

Réunion organisée

par l’association

« Craponne à Venir »

le 11 février 2019

-------

Synthèse des contributions

# Modalités de déroulement du débat et de sa restitution

L’association « Craponne à Venir » a organisé le grand débat national le 11 févier 2019 à Craponne (Rhône).

Cette réunion était publique et libre d’accès.

Elle a permis à une quarantaine de personnes d’échanger sur les quatre thèmes proposés pendant 2h30.

Ont participé aux échanges des conseillers municipaux qui ont animé le débat, des adhérents de l’association et d’autres associations concernées, des particuliers à titre personnel.

Afin de permettre un meilleur échange deux ateliers ont été mis en place ; chacun d’eux traitant deux thèmes.

Ce document est le compte-rendu de ces débats. Il reprend toutes les contributions émises, sans exception, aucune proposition n’ayant contrevenue à la charte.

**Ce compte-rendu sera diffusé sur le site du grand-débat et sur le blog de Craponne à Venir.**

**Les participants ont également été informés de la possibilité de saisir à titre personnel des contributions complémentaires sur le site du « grand débat »**: <https://granddebat.fr/pages/bienvenue-sur-lespace-de-contributions>

# Introduction du débat

**Pourquoi Craponne à Venir a tenu à organiser ce débat ?**

Craponne à Venir est l’association qui épaule les élus municipaux de la liste du même nom. C’est une liste d’union locale de la gauche et des écologistes.

Nous avons toujours considéré **la concertation** comme étant un élément indispensable à l’implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques. C’est un vecteur d’information, de formation, de responsabilisation.

Associer à la prise de décisions ceux qui sont concernés est le plus sûr moyen d’améliorer la qualité des décisions, et aussi un moyen de lutter contre le désintérêt croissant pour la chose politique.

Cette pratique, la concertation, n’a malheureusement pas ou très peu été développée à Craponne.

Cela faisait partie des engagements de la liste Craponne à venir lors des élections municipales de 2014. Mais à l’époque, cela n’a pas été le choix de la majorité des Craponnois …

Lorsque le président de la République décide de lancer ‘le Grand Débat National’, pour répondre à la colère des ‘Gilets Jaunes’, nous avons pensé que nous y impliquer était un acte de civisme conforme à nos valeurs.

Nous avons pensé aussi qu’un débat organisé par Craponne à Venir pouvait avoir une valeur ajoutée, et que nous aurions tort de ne pas la considérer :

En effet à l’heure où le Président lui-même ainsi que les députés de LREM organisent dans toute la France, à grand renfort de médias un débat qui s’apparente à une campagne électorale, en période préélectorale, nous avons proposé une approche moins partisane fondée sur l’écoute et la libre parole :

* écouter les participants, **s'écouter les uns les autres, ne pas rater l'occasion d'un exercice démocratique**
* noter les questions et propositions
* les rassembler, les formaliser, les restituer en toute transparence, et les faire remonter en tant que contribution au ‘Grand Débat National’

Les réponses aux questions, l’acceptation ou non des propositions sont du ressort du Président de la République, de son gouvernement, et du parlement. Nous n’avons pas tenté ici une quelconque synthèse globale.

**Grand débat Craponne à venir le 11 02 2019**

# La fiscalité et les dépenses publiques

## Introduction

Avec ce thème, nous avons abordé les dépenses publiques et le financement de celles-ci par les impôts, les taxes et les cotisations sociales.

Françoise PELORCE a tout d’abord rappelé les éléments majeurs de cette thématique, la répartition des dépenses et des recettes et les enjeux. Elle a insisté sur le fait que les citoyens pensent qu’ils paient trop d’impôts et de taxes mais l’impôt est nécessaire pour financer les services publics. Par contre, il doit être juste. La fiscalité permet à chacun de bien vivre grâce à des services collectifs, d’éducation, de santé, de transports, de sécurité et de justice… Les français attendent seulement que chacun mette la main au porte-monnaie en fonction de ses moyens, ce qui rendrait l’impôt juste.

**Comment apporter plus de justice fiscale dans notre pays, tout en répondant aux besoins de services publics ?**

**Telles sont les questions qui ont été débattues dans cet atelier.**

## Contributions

* **Concernant les impôts sur le revenu**
* Faciliter la transparence : indiquer sur les avis d’imposition, la moyenne (ou les déciles) de chaque tranche de revenu.
* Avoir un droit de regard sur les dépenses publiques, assurer la transparence de l’utilisation des recettes fiscales. Le « Ras le bol fiscal » est né, en partie d’un manque de clarté concernant la répartition des dépenses publiques dans les différents secteurs.

Suggestion : que tout citoyen puisse avoir plus d’informations sur l’usage des recettes d’impôts et de des taxes. Une information sur la répartition des dépenses publiques en fonction de l’imposition pourrait être envoyée à chacun des contribuables avec son avis d’imposition.

* Certains participants préconisent d’imposer tous les ménages et tous leurs revenus, même si l’impôt perçu est modique. Il est proposé parallèlement, d’augmenter le nombre de tranches pour établir une réelle proportionnalité de l’impôt sur le revenu. D’autres participants soulignent que la perception d’une somme modique est plus onéreuse que ce qu’elle rapporte. Il existe d’ailleurs un seuil de mise en recouvrement de l’impôt fixé à 61 €.
* Certains participants préconisent d’Intégrer les aides dans les revenus des ménages et les rendreimposables au même titre que tous les revenus. Comme pour l’imposition pour tous, ce sujet provoque le débat. Les allocations familiales sont données en exemple. Les partisans de cette proposition précisent que, dans un souci d’équité, l’impact de l’imposition serait minime, voire nul, pour un foyer modeste, alors que pour un foyer aisé, les aides seraient impactées au même taux que les autres revenus.
* Faire le tri des nombreuses niches fiscales en instaurant des priorités sociales et écologiques et/ou indispensables au fonctionnement de l’économie et à la création d’emplois (crédits d’impôt des emplois à domicile)
* Supprimer la « Flat-tax » et le nouveau prélèvement forfaitaire unique sur tous les revenus de l’épargne (intégré dans la loi de finances 2018), qui permettent aux ménages les plus aisés de réduire leur taux d’imposition à 30 %. Un système injuste puisque tous les contribuables sont imposés au même taux de 30 % quel que soit leur revenu et leur taux d’imposition.
* Enfin, mettre en place une réforme fiscale pour un impôt juste.
* **Concernant les taxes**
* Instaurer une TVA plus faible sur les produits de première nécessité (à 5,5% aujourd’hui) et réfléchir à élargir la liste de ces produits.
* **Concernant la fraude et l’évasion fiscales**
* Lutter efficacement contre la fraude fiscale et l’évasion fiscale : malgré des efforts non négligeables, la fraude fiscale persiste et représente encore 80 à 100 milliards d’euros - soit 8 à 10% de l’ensemble des recettes fiscales – Il est urgent de s’y attaquer fermement en renforçant les contrôles fiscaux ce qui implique de mobiliser du personnel supplémentaire (alors que le gouvernement prévoit au contraire de réduire encore des postes de fonctionnaires) et en se dotant d’outils informatiques performants permettant de détecter rapidement les anomalies de déclaration.
* Supprimer « le travail au noir », en renforçant les contrôles au niveau des particuliers comme au niveau des entreprises (notamment dans le secteur bâtiment).
* **Concernant l’ISF / IFI**
* Transformer l’ISF en IFI avait pour objectif d’éviter la fuite des capitaux vers l’étranger et d’inciter les ménages qui ne sont plus soumis à l’ISF d’investir dans les PME et PMI françaises. Mais, la loi n’a pas posé de garde-fou et n’a prévu ni dispositif de contrôle, ni évaluation, ni information transparente pour vérifier que les investissements mobiliers (actions, …), ont bien été injectés dans les PME-PMI françaises. Là encore des contrôles sérieux doivent être mis en place.
* D’autres participants demandent le rétablissement de l’ISF.
* **Concernant la fiscalité et l’Europe**
* Au niveau de l’Europe, réaliser l’harmonisation fiscale et sociale (impôts sur les ménages, impôts sur les sociétés, taxes diverses, cotisations sociales, …) et ne plus avoir de concurrence à l’intérieur de l’UE
* **Concernant les aides sociales**
* Informer de leurs droits les nombreuses personnes qui vivent dans la précarité. Exemple : le RSA. Beaucoup d’ayant-droits ne perçoivent pas le RSA faute d’en avoir fait la demande. Il faudrait inverser la procédure et que ce soit les organismes chargés de gérer et de verser le RSA (conseils départementaux, CAF et MSA) qui informent et accompagnent les éventuels bénéficiaires dans leurs démarches.
* Simplifier le « mille-feuille » administratif qui complexifie les démarches et mettre en place des mesures d’accompagnement pour éviter la fracture numérique.
* La France est un pays qui consacre une part importante de sa richesse à la protection sociale. Faut-il la limiter ? Ce point a fait débat au sein du groupe, certains pensant que les aides étaient mal réparties, d’autres soulignant, que grâce à sa politique sociale la France est le pays ou le taux de pauvreté est le plus bas et qu’il n’y a pas lieu de supprimer les aides sociales.
* **Concernant les retraites**
* Harmoniser les régimes de retraites. Certaines catégories de personnes peuvent prendre et percevoir une retraite proportionnelle à leur temps de travail dès leur départ soit beaucoup plus tôt que l’âge légal et cumuler ainsi retraite et salaire (cas de militaires notamment).
* Indexer les retraites à minima sur l’inflation. Le blocage des retraites est perçu comme négatif, en particulier pour l’économie (idem pour les salaires).
* Supprimer pour tous les retraités l’augmentation de la CSG (+1,7 %) sur les pensions de retraitecréant, de ce fait, une inégalité sociale.
* **Concernant la fiscalité écologique**~~.~~
* Répondre à l’urgence climatique est un véritable enjeu politique qui a un coût élevé et qui ne peut être réalisé sans justice sociale et sans accompagnement. La fiscalité écologique doit servir en totalité à financer des solutions efficaces et pérennes afin de réaliser une transition écologique équitable sans omettre de prendre en compte le pouvoir d’achat, la qualité de vie et le bien-être des citoyens sur l’ensemble des territoires.
* Appliquer les engagements pris par les Etats lors de la CO 21, sans réels effets à ce jour. Favoriser le développement des énergies renouvelables, développer des transports collectifs abordables pour tous, promouvoir le télétravail pour réduire les déplacements, mettre en place du ferroutage, pour limiter à son strict nécessaire le transport routier, qui est un gros consommateur de pétrole et donc producteur de CO² (voir thème « Transition écologique »)…
* Gérer la transition écologique est avant tout une question de transfert de ressources financières : taxer toutes les énergies polluantes (ex : dont le kérosène) pour financer la transition écologique et les énergies non-polluantes. (NB : si on devait payer le litre d’essence à son juste prix, c’est-à-dire prenant en compte la suppression du pétrole comme énergie d’ici 2050, il coûterait environ 3,80 € à la pompe…).

## Conclusion

L’objectif principal des participants à ce débat n’était pas d’augmenter les dépenses publiques mais de mieux les répartir en fonction des besoins prioritaires des citoyens touchant principalement la santé, l’éducation et la culture et l’ensemble des services publics à répartir sans exclusion sur l’ensemble du territoire.

A partir de cette réflexion, des solutions permettant d’augmenter les recettes de l’Etat ont été proposées :

* Mise en place d’une réforme fiscale pour un impôt juste,
* Renforcement des contrôles permettant de limiter la fraude fiscale et l’évasion fiscale,
* Rétablissement de l’ISF et/ou contrôle du bon usage de l’IFI
* Tri « intelligent » des innombrables niches fiscales
* Répartition juste entre les différents Etats européens de certaines dépenses incombant à l’Europe comme par exemple, les dépenses de la défense.

# Organisation de l’état et des services publics

## Introduction

Ahmed Khaladi aborde la définition des services publics et la complexité de l’organisation des autorités qui bénéficient d’une part des taxes et impôts collectés pour rendre ce service.

Derrière l’expression « service public » coexistent deux conceptions. La première est organique, elle assimile le service public à l’entité qui rend le service, en particulier les institutions publiques (principalement l’Etat et les collectivités territoriales) ou les entreprises publiques (EDF, France Telecom, la Poste, …). La seconde est fonctionnelle, elle concerne les missions et les finalités de service public. Le service public ne se justifie que par la satisfaction de l’intérêt général, objectif qui est souvent difficile à déterminer car variable dans le temps et dans l’espace.

Les 3 principes fondamentaux auxquels sont soumis les services publics sont : la continuité, la mutabilité ou l’adaptation et l’égalité. Les services publics doivent s’adapter en permanence aux évolutions de l’intérêt général et aux besoins de la collectivité. Mais cette évolution ne doit pas créer de fractures entre les territoires ni entre les citoyens comme c’est le cas aujourd’hui avec la mise en place des services en lignes.

L’égalité devant le service public implique de disposer des mêmes avantages pour tous les usagers sans aucune préférence. Néanmoins, cette règle égalitaire ne doit pas accroitre les inégalités sociales, les plus démunis doivent bénéficier de tarifs avantageux pour pourvoir accéder aux mêmes services sans aucune discrimination. Tous les usagers qui se trouvent dans la même situation objective peuvent réclamer les mêmes avantages.

L’organisation des services de l’Etat et des collectivités a fortement évolué ces dernières décennies. Les reformes se sont succédées sans être achevées et sans apporter plus de clarté dans le « millefeuilles » administratif.

**Comment améliorer l’organisation de l’Etat et des collectivités pour un meilleur service public ?**

**Telles sont les questions qui ont été débattues dans cet atelier.**

## Contributions

* **Concernant la e-administration**
* Mettre en place des actions d’accompagnement dans les usages du numérique pour éviter la fracture numérique entraînant des risques d’exclusion et une augmentation du non-recours aux droits, renforçant l’inégalité face au [service public](https://www.vie-publique.fr/th/glossaire/service-public.html).
* **Concernant « La Justice »**
* La justice est inaccessible au plus grand nombre :
  + des tribunaux souvent trop éloignés (notamment depuis la suppression de certaines cours d’instance) ;
  + des délais trop longs (exemple à Lyon pour le tribunal administratif, le délai qui sépare le dépôt d’une requête de son jugement est compris entre sept mois et deux ans et demi selon la nature et la difficulté des dossiers avec un délai doublé en cas de recours) ;
  + une justice trop couteuse (quand il y a nécessité de prendre un avocat). Simplifier les démarches administratives pour bénéficier de l’aide juridictionnelle ;
  + un jargon juridique difficile à comprendre (des comptes-rendus d’audience peu accessibles et difficiles à interpréter pour la plupart des personnes).
* Pour résoudre ces différents points, il est nécessaire de renforcer les moyens du ministère de la justice qui restent à un niveau très faibles (0, 4 % des dépenses publiques)
* Des progrès sont à faire au niveau des gendarmeries. Dans un certain nombre de cas, les gendarmes dissuadent les personnes de faire un dépôt de plainte. Il faudrait :
  + sensibiliser / former les gendarmes.
  + faciliter le dépôt de plainte par internet.
  + renforcer les équipes.
* **Concernant « La Santé »**
* La France dispose d’un des meilleurs systèmes de santé au monde, mais depuis plusieurs années nous constatons que celui-ci se dégrade. C’est notamment le cas des hôpitaux publics et des zones rurales qui deviennent des déserts médicaux. Il est déploré la possible instauration d’une médecine à deux niveaux. Pour éviter cela, il est urgent :
* de réaliser un audit sur les dépenses de santé publiques pour mettre en place une organisation rationnelle et performante ;
* d’allouer plus de moyens aux hôpitaux. Est-il normal que les temps d’attente dans les services d’urgence sont parfois de 7 ou 8 heures et que certains patients « croupissent » sur des brancards durant plusieurs heures ? Est-il normal que les médecins urgentistes interviennent en palliatif de la carence en médecins libéraux et ne se consacrent pas totalement aux « vraies urgences » ? Est-il normal d’offrir aux patients des conditions matérielles aussi déplorables ?
* de mettre en place une surveillance efficace des activités et de l’utilisation des aides de l’état par les hôpitaux publics et les cliniques privées ;
* d’augmenter les moyens financiers et humains (infirmières, aides-soignantes…) pour permettre à l’hôpital public de fonctionner correctement ;
* de travailler sur une réorganisation globale de la médecine libérale, afin que les urgences hospitalières ne remplacent pas les médecins généralistes de ville surbookés ou indisponibles, refusant les visites à domicile et de nuit…sans mise en place de permanences ;
* de créer des maisons médicales de proximité publiques permettant d’assurer des permanences de nuit et durant les week-ends afin de pallier une carence et éviter l’engorgement des urgences hospitalières ;
* de trouver des incitations financières et matérielles (fourniture de locaux équipés ou aides à l’installation, pour que les zones rurales attirent les médecins et les autres professionnels de santé (salariat, maisons de santé, …) ;
* d’augmenter voire supprimer le numérus clausus (en sachant que cela ne résout pas le problème « court terme », car il faut 10 ans pour former un médecin) pour suppléer le manque de médecins. Encourager certaines spécialités médicales qui font cruellement défaut (ophtalmologie, obstétrique, réanimation…) ;
* d’augmenter les moyens financiers et humains (infirmières, aides-soignantes…) pour permettre à l’hôpital public de fonctionner correctement ;
* de limiter le nombre de mutuelles. La mutualisation des petites mutuelles~~,~~ pourraient permettre de proposer des coûts de cotisation plus bas et une meilleure réactivité. Mais cela n’est sans doute réaliste que s’il y existe une incitation forte de l’Etat.
* **Concernant « La Défense »**
* Mettre en place un budget européen de la défense. Le budget français de la défense est de 35,8 milliards d’euros en 2019 en augmentation de 1,7 milliards d’euros par rapport au budget 2018. Cela est dû notamment à de nombreuses interventions extérieures (Mali, Syrie, …). Un partage équitable des dépenses de finances au niveau européen permettrait de réduire notablement ce budget et de le reporter sur d’autres sujets dépenses publiques comme la santé, l’éducation ou la justice
* Poursuivre ou non les ventes d’armes. Un débat s’instaure autour de ce sujet. Un participant rappelle que la vente d’armes, si elle peut être contestée, apporte de l’emploi et des recettes importantes à la France.
* **Concernant « L’éducation »**
* Donner à tous les jeunes des bases indispensables à la vie d’aujourd’hui. Le collège « pour tous » ne fait pas l’unanimité dans le groupe :
* certains participants jugent que des enfants, peu motivés par la scolarité, pourraient être orientés plus précocement vers des filières professionnelles ;
* d’autres soulignent qu’il est important d’avoir un minimum de bases communes pour s’adapter à la vie professionnelle ;
* à la suite de ce débat, un consensus semble s’établir autour du maintien du « collège pour tous » qui dispense à tous les mêmes connaissances de base et offre plus de justice sociale (quel que soit leur milieu, les élèves suivent les mêmes cours). Cependant, un certain nombre de conditions sont émises pour améliorer le fonctionnement du « collège unique » : mise en place d’un accompagnement scolaire pour les élèves en difficultés et d’un suivi pour les « décrocheurs », possibilité de changer d’orientation au fil de ses études et mise en place de stages en entreprises permettant de découvrir différents métiers.
* Revaloriser les filières courtes menant à des métiers manuels (CAP, BEP).
* Ouvrir davantage les écoles, collèges et lycées vers l’extérieur, vers les associations, les commerces de proximité, les retraités qui ont des connaissances à partager. Cela génèrerait plus de solidarité et permettrait de lutter contre l’égoïsme et le repli sur soi.
* **Concernant l’organisation de l’état**
* Simplifier une administration territoriale complexe. Il y a beaucoup de strates (la commune, le département, la région ; sans compter les métropoles, les intercommunalités, …) et la répartition des responsabilités et des compétences est sans doute facteur de lourdeur, de gaspillage et de méconnaissance.
* Prendre en compte l’Union Européenne comme échelon supplémentaire et informer les citoyens des actions menées, financées et finançables par l’Europe. Il existe une réelle méconnaissance de cette institution souvent dévoyée par certains politiques.
* Accentuer la politique de décentralisation sans désengagement financier de l’Etat mais donc avec un apportpérennisé des moyens financiers à la hauteur des délégations.
* Permettre une gestion plus autonome aux DOM-TOM ? Une réflexion est à conduire.
* **Concernant la présidence de la république, le gouvernement, l’Assemblée et le Sénat**
* Pour éviter les difficultés de gouvernance lors d’une cohabitation, les élections du président de la république et celle des députés ont été alignées. Ne faut-il pas revenir à des élections législatives à mi-mandat présidentiel pour éviter le laisser les pleins pouvoirs au président de la république ?
* Le rôle de président et de premier ministre sont très proches, c’est un des problèmes de la constitution de 1958, n’y a-t-il pas une réflexion à mener sur ce sujet ?

En effet, le rôle du président de la V° république a été défini par Charles de Gaulle et pour lui. Il n’a pas été remis en cause depuis 1958. La société a évolué, les rapports de force ont été modifiés, il serait temps de construire un autre modèle démocratique et de revoir la constitution.

* Destitution du Président de la république : actuellement, aucun dispositif légal ne permet de destituer le Président de la République, même si la politique conduite est majoritairement remise en cause. Moins de possibilité d’expression des citoyens depuis que les élections législatives sont organisées dans la foulée des élections présidentielles.
* Certains participants souhaiteraient revenir à un mandat présidentiel de 7 ans et à des élections législatives à 5 ans, permettant plus d’alternance. D’autres demandent un renouvellement partiel de la chambre des députés.
* Le Sénat n’a qu’un rôle consultatif. Ne faudrait-il pas lui donner un rôle de contre-pouvoir et donc de véto ? Aujourd’hui, il n’y a qu’à rédiger quelques amendements aux lois mais l’Assemblée Nationale garde tout pouvoir, quel que soit l’avis du Sénat.
* **Concernant le train de vie de l’état**
* Le train de vie de la présidence, du gouvernement, de l’assemblée nationale et du sénat sont supérieurs à celui de nombreux pays européens pour qui les dirigeants vivent de façon plus proche de celle des citoyens. Quelques suggestions :
* intégrer dans leur déclaration de revenus les avantages en nature perçues par le président, les ministres, les députés et sénateurs ainsi que les grands commis de l’état, au même titre que pour les salariés qui sont imposés sur leurs avantages en nature ;
* supprimer certains privilèges (comme par exemple l’allocation funéraire pour les parlementaires qui viendraient à décéder pendant leur mandat mais aussi pour ceux qui ne sont plus en exercice, leur conjoint et les enfants encore à charge) et le maintien des avantages en nature directement liés à leur fonction lorsqu’ils n’exercent plus.
* **Concernant l’Union Européenne**
* Informer les citoyens sur les aides européennes nombreuses mais mal connues. Communiquer sur le montant des aides distribuées par l’Europe aux Etats membres.
* Travailler un certain nombre de sujets au niveau de l’Europe: harmonisation fiscale et sociale (évoqué dans le thème fiscalité & dépenses publiques), mise en place d’une défense commune Européenne.
* Aligner les droits des travailleurs détachés sur ceux du pays dans lequel ils travaillent afin de garantir une [concurrence](http://blogs.lentreprise.com/droit-des-affaires/2014/09/03/la-loi-sur-la-concurrence-sociale-deloyale/) loyale entre les entreprises locales.
* **Concernant les fonctionnaires**
* La fonction publique utilise beaucoup et de plus en plus de sous-traitants (comme le personnel d’entretien), de délégation de services publics, de contractuels en CDD. Si ce sont des emplois réguliers, ne faudrait-il pas leur donner le statut d’agent public ?
* Maintenir, voire renforcer les services publics sur l’ensemble des territoires et non supprimer les postes de fonctionnaires.
* **Concernant les associations**
* Aider les associations qui pourraient embaucher des jeunes et les former dans diverses activités. On pourrait par exemple mutualiser ces emplois entre plusieurs associations ou plusieurs communes.
* Recréer les emplois aidés supprimés favorisant l'insertion dans l'emploi des jeunes et des personnes éprouvant des difficultés à l’embauche pour permettre aux associations de fonctionner et aux collectivités territoriales d’assurer des services complémentaires. Du donnant-donnant.
* **Vers des référendums communaux ?**
* Donner la parole aux citoyens dont les oubliés de la République (les pauvres, les migrants, les retraités en situation précaires, …) en mettant en place des référendums communaux.
* **Concernant la limitation de la vitesse à 80 km/h**
* D’après les résultats présentés récemment par le gouvernement, la réduction de la vitesse à 80 km/h semble porter ses fruits. Il serait néanmoins intéressant d’être pragmatique et autoriser une limitation à 90 km/h à certains endroits. Cette compétence devrait être déléguée aux régions et aux départements dont les élus connaissent bien leurs territoires et les points accidentogènes.

# La transition écologique

## Introduction

A partir des éléments fournis par la CNDP sur la transition écologique, Véronique Hartmann précise que la transition écologique doit être entendue dans un sens plus large que la seule transition énergétique à laquelle les organisateurs semblent vouloir restreindre la question. La transition énergétique concerne le logement, les transports, la nourriture. La transition écologique couvre également les champs de la qualité de l’air, de l’alimentation, de la biodiversité, de la santé, de l’urbanisme, la mobilité.

En une heure de temps, certains sujets ont été effleurés, et le temps a manqué pour les aborder tous.

## Contributions

* **Concernant le transport ferroviaire**
* Il faut améliorer la qualité et la fréquence des transports de personnes mais aussi le transport du fret par voie ferrée. Il faut remettre en usage voire reconstruire les petites lignes qui ont toutes été fermées.
* Il faut améliorer la desserte des communes rurales. Une des problématiques de la ruralité est lié à la capacité de se déplacer, et donc à l’obligation de disposer d’une voiture.
* Il faut lutter davantage pour l’accès aux transports en commun pour tous, quel que soit l’endroit où l’on vit et réduire le déséquilibre entre campagnes et villes.
* **Concernant les transports routiers**
* Il faudrait pouvoir obliger les camions qui traversent le territoire national à recourir au ferroutage, ce qui signifie évidemment qu’il faut fortement améliorer le transport de marchandise par voie ferrée.
* **Concernant le transport urbain**
* Il faut mettre en cohérence les transports en commun urbain et les transports ferroviaires.

Cela suppose une tarification unique dans l’espace urbain permettant de passer d’un mode de transport à l’autre.

Ex : dans l’ouest lyonnais, le train passe à l’Etoile d’Alaï pour rejoindre le centre de Lyon à la gare St Paul. Pourquoi rajouter un métro à l’Etoile d’Alaï? L’aménagement du tunnel des deux amants est certainement moins onéreux que la construction d’une nouvelle ligne de métro. L’économie réalisée (notamment dans l’emprunt à ne pas rembourser) pourrait être transféré pour le paiement du différentiel de coût entre les TC et la SNCF.

* Les aménagements en transports en commun sont trop conçus de façon à permettre le déplacement vers la ville centre et peu d’une commune périphérique à ses voisines.

Il faut également améliorer les liaisons transversales.

* Les parkings relais manquent et ceux existant ne sont pas toujours au meilleur endroit et quelques fois mal reliés par les bus (en fréquence – ex ligne C24 à Lyon)
* **Concernant la tarification des transports en commun**
* Le groupe s’est interrogé sur la part du coût qui doit être pris en charge par la collectivité et par l’usager.
* Le groupe s’est également penché sur la gratuité des transports en commun.
  + La gratuité c’est potentiellement l’augmentation de l’utilisation des transports en commun et la diminution de la pollution.

Mais, la gratuité des transports en commun dans les villes est une source de non équité pour ceux qui ne peuvent pas prendre les transports en commun.

* + Le ticket correspond à 25% du coût, la gratuité avec la suppression des moyens de contrôle et de paiement n’auraient un surcoût que de 12.5%.

Les usagers ne sont pas les seuls à participer au coût des transports, les entreprises avec le versement transport y contribuent également.

* + La gratuité n‘est pas forcément la solution si l’accès au transport au commun n’est pas favorisé – (parkings relais …)

Mais le risque est fort que les gens prennent les transports en commun pour deux arrêts et ne marchent plus, ce qui est mauvais pour la santé.

* Le prix des transports en Commun est trop élevé c’est pourquoi quand on voyage à plusieurs c’est plus facile et moins cher de prendre la voiture, alors qu’il est tout à fait possible de prendre les transports en commun
* **Concernant la mobilité dans son ensemble**

* Il faudrait favoriser les modes doux en sécurisant les pistes cyclables et en améliorant la qualité des déplacements à pied (état des trottoirs, création de mails piétons), ainsi à Craponne, il y a très peu de pistes cyclables et très peu de parkings pour vélo, et elles ne desservent pas forcément les écoles et les lieux publics.

Il y a 4 écoles à Craponne, et de nombreux enfants viennent à l’école en voiture. Il vaut mieux leur apprendre à se déplacer à pied en toute sécurité. L’organisation des Pedibus est liée à la motivation et à l’engagement des parents.

* Il faut aussi faire prendre le bus aux enfants pour qu’ils se familiarisent avec ce mode de transport, et il faut prendre en compte les personnes âgées dans les transports en commun (douceur de conduite.).
* Il est inadmissible que l’avion coûte moins cher que le train. Pourquoi le kérosène n’est-il pas taxé ?
* Il faut des taxes similaires sur tous les carburants afin qu’un mode de déplacement ayant recours aux énergies fossiles ne soit pas avantagé par rapport aux autres.
* Les grandes industries doivent poursuivre la réduction des émissions de gaz, encourager le covoiturage de leurs employés.
* **Concernant le logement**
* Si on a de l’argent public, il vaut mieux le mettre dans l’isolation des immeubles d’habitations anciens, véritables « passoires énergétiques ».

Les écoles sont aussi des passoires énergétiques – primaires – collèges – lycées et elles ont des surfaces de toitures qui pourraient être équipées de panneaux solaires.

* Il faut que les bâtiments publics montrent l’exemple, soient mieux isolés, équipés de matériel économes pour le chauffage, et avec des équipements producteurs d’énergie.
* Remarque : financièrement il est plus facile d’amortir des logements utilisées 100% du temps que des bâtiments publics utilisés 50% du temps.
* Plus d’égalité de positionnement chez EDF - les avantages des salariés qui du coup sont tous avec le chauffage électrique.
* **Concernant l’agriculture et l’alimentation**
* Il faut aussi que les agriculteurs puissent vivre de leur travail.
* Que les agriculteurs perçoivent enfin en temps et en heure les aides financières aux producteurs (aides PAC et autres) - les aides conversions bio de 2016 n’ont été payées qu’en 2019.
* Il faudra peut-être accepter de payer un peu plus cher des produits locaux que des produits de concurrence mondiale. Les produits locaux frais et cuisinés soi-même sont souvent moins chers que des produits transformés.
* Il faut obliger les cuisines industrielles qui nourrissent les élèves, les personnes âgées, les malades à utiliser des produits issus de l’agriculture biologique.
* Il faut favoriser les circuits courts et les produits issus de l’agriculture biologique.
* Il faut que les citoyens demandent des produits sans glyphosate et autres produits chimiques.
* Il faut mettre un frein à la surproduction de l’huile de palme.

**2035/2050 – il y aura 2 milliards de personnes en plus. C’est une Révolution écologique qu’il faut faire**

* **Concernant la production énergétique**
* La loi programmation pluriannuelle énergie prévoit :

1/ sobriété

2/ réduction des énergies fossiles,

3/ développement des ENR

* il faut réduire la part du nucléaire
* Arrêter le forage de Total au large de la Guyane.
* **Concernant la protection de la forêt équatorienne**
* La forêt équatorienne, et guyanaise pour ce qui concerne la France, est un véritable poumon vert qui permet l’absorption de CO2 et riche d’une immense biodiversité.

Il faut que le projet d'exploitation minière d'une concession aurifère de l'Ouest de la Guyane française soit stoppé afin de protéger la forêt, véritable poumon vert et éviter le déclin du puits de carbone. Et ce d’autant plus quand il s’agit d’extraire du minerai d’or qui va finir dans des coffres forts.

* **Concernant le pacte européen du climat**
* Les citoyens ont du pouvoir par leurs actions. Il faut mieux informer et il faut que chacun s’engage.

Par exemple en signant le pacte européen du climat <https://www.pacte-climat.eu/fr/l-appel/>

# Démocratie et citoyenneté

## Introduction

Patricia Bretones a animé ce thème.

Nous constatons que notre démocratie est en crise.

En témoignent l’abstention électorale de plus en plus forte, la perte de confiance vis-à-vis des responsables politiques, ou les difficultés qui apparaissent à trouver des candidats pour prendre la responsabilité de certaines mairies.

Selon le classement des démocraties réalisé par The Economist, la France est jugée « démocratie imparfaite », classée en 29° position sur 167 pays. C’est la culture politique qui est la plus sévèrement notée, sur les cinq champs évalués (processus électoral et [pluralisme](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pluralisme), libertés civiles, fonctionnement du gouvernement, participation politique et culture politique).

Quels sont les motifs de cette crise démocratique ? Pourquoi ce désintérêt des citoyens pour la chose politique ? Est-il possible de modifier le cours des choses ?

* Responsabilité de nos politiques ? Rôle des « affaires » ? de la collision trop fréquente entre intérêts personnels et intérêt public ? Impact de la non prise en compte du résultat du référendum sur la constitution européenne en 2005 ?
* Responsabilité de notre système politique ? Faut-il réformer nos institutions ? les propositions de réforme telles que la limitation du nombre de mandats, la diminution du nombre des parlementaires, auraient-elles un rôle positif sur la confiance dans la démocratie ? Ou d’autres mesures telles que la prise en compte des votes blancs, le vote obligatoire ?
* Responsabilité des citoyens insuffisamment éduqués à la démocratie et à la citoyenneté ?

Pourtant, on voit fleurir dans différents domaines des mouvements citoyens, basés sur la société civile, qui revendiquent une vision alternative de la société et parfois une alternance politique.

L’expérience de partage du pouvoir dans la commune de Saillans est particulièrement intéressante, partant du constat de la dérive actuelle : accaparement du pouvoir par quelques élus et trop faible implication des habitants à la vie de la commune (souvent limitée au vote).

Faut-il donner plus de place dans les décisions politique aux associations, à la société civile ?

## Contributions

* **Concernant la représentativité des citoyens**

* Vote blanc : important que ce vote soit reconnu – devrait réduire l’abstention – Mais quelle serait la conséquence si le vote blanc est plus important que les autres votes ?
* Faut-il rendre le vote obligatoire ?
* Vote électronique ? Faciliterait l’accès au vote sans avoir à se déplacer – aujourd’hui l’infrastructure informatique n’est pas suffisamment développée. Est-ce que se déplacer pour voter, ou voter par un clic relève de la même démarche ? manque le coté solennel.
* Faut-il introduire plus de proportionnalité ?

Le mode de scrutin majoritaire donne la majorité et la stabilité mais quand un parti a 25% de votes et seulement 5 sièges à l’Assemblée Nationale, où est la démocratie ?

* Comment faire localement pour que nos concitoyens se sentent plus impliqués ?
* Rôle à Craponne et environs de l’Association A.P.C. (Association Promotion du Civisme) auprès des jeunes. Exemple au lycée Blaise Pascal de Charbonnières : forum sur l’engagement citoyen. (L’association, née en 1996 en réaction au fort taux d’absentéisme électoral aux européennes œuvre essentiellement auprès des élèves, des écoles primaires, collèges ou lycées).

L’APC fait la promotion du vote en expliquant à chaque élection les enjeux du vote, ce qui est relativement simple pour les municipales, plus compliqués pour les européennes. Le constat est que cela ne suffit pas.

* Meilleur partage de la démocratie. Exemple : Saillans dans la Drome.
* Une des difficultés – mouvements liés à la mondialisation => les élus n’ont pas toujours le pouvoir – et les gens sont de plus en plus dans l’immédiateté.

Demande à M. Macron de ne plus signer de traités similaires à TAFTA et CETA qui confisquent le pouvoir des élus.

**A chaque fois que les élus perdent du pouvoir la démocratie recule.**

* Organiser des référendums ?
* Organiser des référendums à chaque niveau – au moins au plan local – c’est facile et cela responsabilise – mais cela peut être dangereux sur certaines questions de société Faut-il des référendums et de la concertation régulièrement ?
* Faut-il des referendums à mi-mandat ? ou seulement à chaque élection Attention : le temps d’action est déjà écourté par la préoccupation d’être réélu.
* Faire des référendums locaux sur des projets, Ex : construction du stade de foot d’un coût de 5 millions d’euros plutôt qu’un autre projet.
* **Concernant le manque de prise de conscience d’enjeux importants** pour de nombreux citoyens et sur la capacité des élus à les amener à se positionner sur ces questions.

Remarque : le changement climatique n’a même pas été abordé pendant le débat du second tour de la campagne présidentielle alors qu’il s’agit d’un phénomène très important.

Personne n’est capable d’emmener le pays vers une fierté en se montrant le fer de lance d’une véritable transition écologique claire et vers des choix importants à faire.

* **Concernant les modifications des institutions**?
* Un septennat non renouvelable ?
* Faut-il conserver le sénat ? Les élus du Sénat sont élus pour 6 ans (par moitié tous les 3 ans) – c’est trop long par rapport au rythme de la société
* Faut-il réduire le nombre de députés ? ces sujets qui peuvent être traités par référendum.

Attention à l’anti parlementarisme cela conduit à des régimes autoritaires si les gouvernements n’ont pas de contrepoids législatifs. Il est important que le citoyen puisse avoir accès aux élus pour faire contrepoids

* **Concernant l’augmentation de l’indépendance de la justice**: qui donne le pouvoir au parquet ?

M. Macron doit faire en sorte que ce soit le conseil supérieur de la magistrature qui nomme les procureurs de la république et les membres du parquet.

* **Le nombre d’élus et de hauts fonctionnaires**

Le train de vie des élus (qui n’a plus rien à voir avec la vie des gens ordinaires) et la rémunération.

* **Davantage de transparence** sur les salaires, retraites, indemnités, avantages et privilèges des élus.
* que M. Macron réduise les privilèges des sénateurs tels le paiement des obsèques de la totalité des membres de la famille du sénateur.
* l’exemplarité demandée aux élus, aux députés, aux hauts fonctionnaires.
* **Sensibilité à la prévarication**

Quand un groupe est hypertrophié - il domine trop et laisse peu de place à l’initiative individuelle.

Le député de notre circonscription a créé un conseil citoyen qu’il voit mensuellement, il rencontre les maires tous les trimestres. Entre le référendum et l’hypertrophie, il y a d’autres choses d’autres façons de faire pour associer les citoyens.

* **Au niveau de la commune**
* Demande à M. Macron de faire en sorte que les assemblées citoyennes puissent se réunir et que la commune mette une salle à disposition.
* Faire en sorte que le public puisse comprendre ce qui se passe au conseil municipal, qu’il puisse regarder les présentations, ait sur papier l’ordre du jour
* Faire en sorte que le public puisse intervenir systématiquement à chaque conseil
* Faire un conseil d’association – un conseil de développement pour toutes les communes de plus de 5 000 habitants. Ce n’est pas qu’une question d’institution, c’est aussi une question de façon dont on les fait vivre
* Les habitants pourraient mieux s’impliquer s’ils sont mieux informés. Liens entre la capacité à s’engager dans la citoyenneté et l’éducation. Les élèves choisissent leurs délégués de classe qui désignent leurs représentants au conseil de classe. Comment se font les retours auprès de ceux qui les ont désignés.

C’est aussi beaucoup une question de convictions et de gens qui poussent.

Emergence des réseaux sociaux - = création d’une cité dans la cité – qui discutent entre eux et abandonnent le système démocratique – espérons que c’est une phase transitoire et qu’on arrive à connecter la vie et les réseaux. Les réseaux sociaux sont-ils des outils de la démocratie ?

* **Concernant la révision de la loi de fin de vie**: elle doit être engagée dans les meilleurs délais.

## Conclusion

Qu’est ce qui sortira de ces débats ? L’envie de débattre ?

**Se dégage en fin du débat, un fort souhait de pouvoir continuer ces échanges à Craponne**